## UN STATERE ANEPIGRAPHE DES SUESSIONES DECOUVERT A BERZY-LE-SEC (AISNE).

par Jean DEBORD\*

Le monnayage anépigraphe en or anciennement attribué aux *Remi* (LT XXXII, 8020 - BN 8015 à 8029), maintenant restitué aux *Suessiones*, n'est pas rare puisque Simone Scheers en répertoriait soixante dixneuf exemplaires dans son «Traité de numismatique celtique» (Scheers, 1977, n° 26). Cependant, le nombre de provenances connues est relativement restreint. Aussi, la découverte d'un nouvel exemplaire est-elle toujours importante lorsqu'elle est localisée. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de signaler la mise au jour récente d'un exemplaire à Berzy-le-Sec (Aisne) (1).

Description (figure 1):

Le droit, dont l'usure rend la lecture difficile, présente les élements décomposés d'une tête laurée à droite. Située sur la partie gauche du flan, la couronne de laurier est facilement reconnaissable. A droite, on distingue la partie supérieure du motif en forme d'epsilon qui évoque le visage et dont la courbe inférieure, étant usée, n'est plus visible. Entre la couronne de laurier et l'epsilon, l'œil angulaire regardant vers le haut demeure bien net. Une barre, au tracé double, traverse la chevelure, qui est en partie hors flan, et la couronne.

Elle se prolonge par un motif en forme de S dont l'une des courbes encadre le gros globule qui marque le sommet de l'angle figurant l'œil. L'autre courbe surmonte un astre. Les motifs situés à la partie inférieure du flan et qui évoquent les vêtements sont usés et peu discernables.

Au revers, un cheval galopant à droite surmonte une roue à huit rayons accostée d'une lunule. La partie supérieure de cette face est usée et ne laisse plus voir les motifs surmontant le cheval.

La barre prolongée en forme de S au droit, le croissant mince qui accompagne la roue au revers, sont bien caractéristiques de la classe III définie par Simone Scheers. Cette pièce, dans son état actuel, pèse 5,92 grammes et se situe ainsi dans l'échelon privilégié des exemplaires de cette classe dont le plus grand nombre occupe l'échelon pondéral de 5,90 à 5,99g (Scheers, 1977, p. 70).

## Commentaires

La mise au jour de l'exemplaire de Berzy-le-Sec confirme la concentration des trouvailles en territoire suession qui apparaît très nettement comme le centre de dispersion de ce numéraire alors que le pays rème n'offre qu'un seul point de découverte (figure 3). Simone Scheers place la frappe des premières émissions (classes I et II) durant l'hiver 58/57 av. J.C.





Fig. 1 : le statère de Berzy-le-Sec.

Quant aux classes suivantes, elle incline à les situer après la soumission des Suessiones aux romains en -57 (Scheers, 1977, p. 71), date à laquelle ils furent placés sous l'autorité des Remi comme nous l'apprend Hirtius (B.G. VIII, 6). La monnaie d'or des Meldi au nom de ROVECA montre, à l'évidence, que ce métal fut encore utilisé pour la frappe des monnaies pendant la guerre puisque ce peuple ne fut détaché des Suessiones qu'après l'effondrement de ces derniers en 57 av. J.C. Il ne fait pas de doute que le privilège d'émettre des monnaies, surtout des monnaies d'or, sous-entend une indépendance politique. En outre, la présence d'une légende trahit une influence romaine, remarque qui vaut également pour le statère suession au nom de CRICIRV. Mais la datation basse proposée par notre collègue pour le statère anépigraphe, dérivé du statère des Ambiani, peut surprendre en raison du ressèrrement chronologique qu'elle implique. D'ailleurs, elle proposait naquère une date plus haute, situant le début de la frappe vers -65 (Scheers, 1970, p. 155). Mais, depuis, elle a bien montré que toute une phase du monnayage belge découle d'un seul prototype qui est le statère biface des Ambiani (Scheers, 1972, p. 1/6 et 1977, p. 60/65). Celui-ci est à l'origine non seulement du statère uniface de ce peuple (LT XXXV, 8704, 8707, 8710, 8717, 8734), mais aussi du monnayage d'or des Suessiones (LT XXXII, 8018, 8020), des Nervii (LT

<sup>\* 24,</sup> Rue Etienne DOLET 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

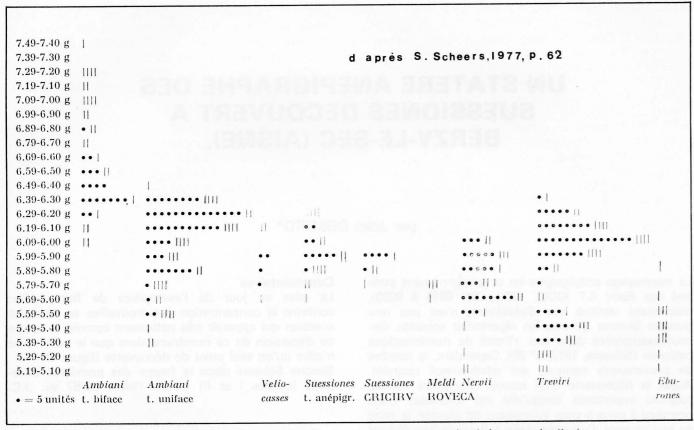


Fig. 2. — Tableau pondéral des statères de « type belge », contemporains de la guerre des Gaules ; les poids sont comparés à ceux du modèle ambien, le statère ambien de type biface.

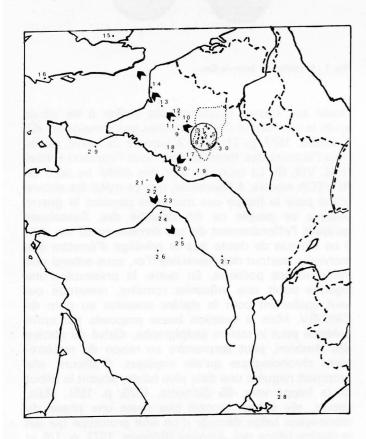


Fig. 3 : carte de répartition du statère anépigraphe des Suessiones en pays suession: 1-Pommiers (Aisne) 2-Soissons (Aisne) 3-Ambleny (Aisne) 4-Coucy-le-Chateau (Aisne) 5-Margival (Aisne) 6-Grand Rozoy (Aisne) 7-Berzy-le-Sec (Aisne) 8-Haramont (Aisne) vers la Bretagne insulaire : 9-Vendeuil-Caply (Oise) 10-Rove (Somme) 11-Oresmaux (Somme 12-Amiens (Somme) 13-Moyenneville (Somme) 14-Etaple (Pas-de-Calais) 15-Whaddon Chaise (Grande-Bretagne) 16-Portland Bill (Grande-Bretagne) vers la Gaule centrale 17-Meaux (Seine-et-Marne) 18-Pontoise (Val-d'Oise) 19-Coulommiers (Seine-et-Marne) 20-Aulnay-lès-Bondy (Seine-Saint-Denis)\*\*\* 21-environs de Chartres (Eure-et-Loir) 22-Bercheres-les-Pierres (Eure-et-Loir) 23-canton d'Artenay (Loiret) 24-Mézières-lès-Cléry (Loiret) 25-Boisbelle (Cher, comm. d'Henrichemont) 26-Levroux (Indre) 27-Larochemillay (Nièvre) 28-Cavaillon (Vaucluse) .autres 29-Banville (Calvados) 30-Reims ? (Marne)

XXXV. 8746. 8755, 8760, 8766), ainsi que de la monnaie «à l'astre» (LT XXIX, 7230, 7234, 7235, 7236, 7239, 7241, 7245, 7248) dont l'attribution aux Veliocasses n'est pas certaine. Le statère anépigraphe des Suessiones a lui-même inspiré le type en or au nom de ROVECA frappé par les Meldi (LT XXXI, 7631, 7632) et, selon Simone Scheers, les monnaies «à l'œil» des Treviri (LT XXXV, 8799 et LT XXXVI, 8815, 8817, 8821, 8823, 8825). Pour ces dernières, nous serions plutôt tenté d'y voir une filiation directe avec le type «à l'astre». Cette analogie avait déjà été soulignée par Lucien Reding (1972, p. 26). Le statère des Eburones (LT XXXVI, 8859) se rattache par le revers au monnayage trévire. Outre la typologie, l'étude métrologique montre que nous avons affaire à un même ensemble (figure 2), ce que confirment les analyses qui indiquent une composition très proche pour ces différentes espèces. La parenté typologique et pondérale de ces monnaies, ainsi que celle des alliages qui les composent, militent en faveur de leur contemporanéité. Simone Scheers v voit la création d'un ensemble de numéraires à mettre en relation avec la formation de l'armée confédérée dont Galba, roi des Suessiones. devait prendre la tête face aux menaces des romains (B.G. II, 4). Cette harmonisation du système monétaire devait faciliter les contacts au sein de la coalition. Le poids peu élevé des éléments qui le composent, leur faible teneur en or fin ainsi que leur présence dans de nombreux trésors montrent qu'ils sont contemporains de la guerre. La présence d'exemplaires pratiquement neufs du statère uniface des Ambiani sur un site tardif tel que Bois-l'Abbé le confirme et Louis Pol Delestrée (1974, p. 1) souligne l'attachement de la plupart des peuples de la Gaule Belgique au métal précieux qui continua d'être monnayé jusque vers -50.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le type qui fait l'objet de la présente note, les classes I et II se situent dans l'échelon privilégié de 6,19 à 6, 10 q, les classes III et IV dans l'échelon 5,99 à 5,90 g. Cette brusque chute de poids est à mettre en relation avec les évènements de -57.

La distribution de ces monnaies fait apparaître deux axes privilégiés, l'un en direction de la Bretagne insulaire, l'autre vers le centre de la Gaule alors qu'elle n'indique aucune relation particulière avec le pays rème (figure 3), ce qui semblerait aller à l'encontre de la datation proposée puisque, nous l'avons vu, les Suessiones furent placés sous l'autorité des Remi, Pourtant. si l'on considère la répartition des statères du type «British Q» qui sont l'imitation du statère suession anépigraphe et dont la production est donc forcément tardive, on constate, bien que le nombre d'exemplaires soit considérablement plus réduit, que les découvertes semblent se répartir selon les mêmes axes puisque, venus de l'île de Bretagne, on en retrouve dans les départements de l'Aisne, de l'Eure-et-Loir et de l'Indreet-Loire (figure 4). Il faut donc en conclure que l'autorité des Remi sur les Suessiones ne fut que théorique et que ces derniers conservèrent leur autonomie et leurs relations avec certains peuples. Si l'on concoit bien le caractère privilégié des relations avec l'île de Bretagne où les Suessiones devaient avoir conservé des attaches depuis le règne de Diviciacus, la raison de rapports étroits avec la Gaule centrale demeure beaucoup plus énigmatique. Ces rapports sont à l'origine de l'apparition chez les Carnutes de

certains types en bronze dont le droit s'inspire fortement du statère des Suessiones et il est curieux de constater que le bronze portant la légende KONAT (LT XIX, 6317) présente une distribution très proche de celle du statère «British Q» puisqu'on le trouve dans les départements de l'Aisne, de l'Eure-et-Loir, du Loiret et de l'Indre-et-Loire (figure 4). Selon Strabon (Géographie, IV, 1, 14), la Loire était, à l'époque gauloise, l'une des voies reliant la Méditerranée à l'Atlantique. Or, le statère des Suessiones a été découvert dans le sud du département de la Nièvre (Mont Beuvray) et dans le département du Vaucluse (Cavaillon). En outre, des monnaies de bronze non attribuées, qui lui sont fortement apparentées par le droit, proviennent de l'Allier et de la Haute-Loire.

Quoiqu'il en soit, ces faits montrent bien que la conquête n'a pas apporté de profonds bouleversements. Il semblerait, au contraire, que les mutations qui étaient en train de s'accomplir au moment de la querre aient été arrêtées, «fossilisées» en quelque sorte par l'arrivée des romains et ce, durant une trentaine d'années, jusqu'à ce qu'Auguste entreprenne une complète réorganisation de la Gaule, Jusque là, les différents peuples, et les Suessiones en particulier. conservèrent le privilège d'émettre des monnaies, d'entretenir des relations commerciales ou autres avec qui ils voulaient, d'organiser leurs «villes» comme bon leur semblait. Si une influence romaine s'est exercée. elle s'est manifestée par l'adoption progressive, très limitée et librement consentie, en divers domaines, de certains comportements, de certaines habitudes qui, en tout état de cause, ne furent pas imposés par l'occupant. Avec la réalisation du plan de réorganisation mis au point par Auguste, tout changea brusquement. La construction de voies romaines d'intérêt

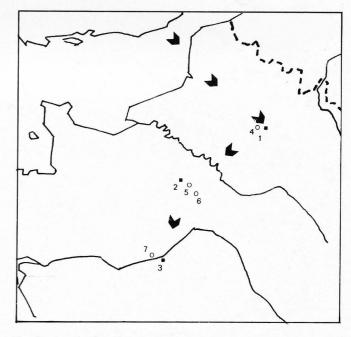


Fig. 4 : carte de répartition du statère du type «British Q» (carrés noirs) et du bronze LT XIX 6317 (cercles)

- 1-Villeneuve-Saint-Germain (Aisne
- 2-Chateaudun (Eure-et-Loir)
- 3-Amboise (Indre-et-Loire)
- 4-Pommiers (Aisne)
- 5-Bazoche-les-Hautes (Eure-et-Loir)
- 6-Artenay (Loiret)
- 7-Fondettes (Indre-et-Loire)

stratégique entraîna le déplacement de certaines villes gauloies (2) (déperchement des oppida), le monnayage indigène cessa d'être utilisé pour être remplacé par les espèces romaines. C'est alors que se met en place une civilisation qui peut être qualifiée de gallo-romaine. Jusque là, il fallait toujours parler de civilisation gauloise. Ces faits peuvent être situés durant les deux dernières décennies du premier siècle av. J.C.

- (1) C'est grâce à notre collègue Denis Defente, archéologue municipal à Soissons, que nous avons eu connaissance de cette pièce qui lui avait été communiquée par l'inventeur. Il a bien voulu nous en permettre l'étude. Qu'il en soit ici remercié.
- (2) Pour le cas de Soissons, voir : Debord, Les origines gauloises de Soissons, à paraître dans les actes du colloque de Saint-Riquier.
- \*\*\*C'est par erreur que Simone Scheers (1977, p. 372) indique pour cette monnaie : «Aulnay-lès-Bondy, comm. Chatenay-Malabry, arr. et cant. Sceaux» dans le département des Hauts-de-Seine. A. Blanchet qui signale cette pièce (1905, p. 380) indique simplement : «Aulnay-lès-Bondy (Seine), ma collection». A. Girault de Saint-Fargeau, dans son «Dictionnaire géographique, historique, Industriel et Commercial de toutes les communes de France» (Firmin Didot, 1844) indique : «Aulnay-lès-Bondy : village de Seine-et-Oise, canton de Gonesse, 611 habitants». Il s'agit de l'actuelle Aulnay-sous-Bois, construite à l'emplacement de l'ancienne forêt de Bondy maintenant disparue, et dont le nom était, à l'origine, Aulnay-lès-Bondy. Le point de découverte est donc à situer au nord de la Seine et non au sud comme il figure sur la carte de répartition établie par Simone Scheers (1977, p. 370).

## **BIBLIOGRAPHIE**

CESAR - De Bello Gallico

DEBORD Jean - «Découverte d'un nouveau statère du type «British Q» à Villeneuve-Saint-Germain (Aisne)».

Cahiers Numismatiques, n° 69/70, Septembre/Décembre 1981

«Les origines gauloises de Soissons».

Actes du colloque de Saint-Riquier, Revue Archéologique de Picardie, à paraître.

DELESTREE Louis Pol - «La circulation monétaire gauloise dans l'ouest du Belgium après la conquête romaine : les monnaies gauloises de Bois-l'Abbé».

Thèse soutenue en juin 1974 à l'Université de Haute-Bretagne, 2 tomes dactylographiées.

HIRTIUS - De Bello Gallico, livre VIII, suite de CESAR.

LA TOUR Henri de - Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1892.

MURET Ernest et CHABOUILLET Anatole - Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale, 1889

REDING Lucien - Les monnaies gauloises du Tetelbierg. Luxembourg,

SCHEERS Simone - «L'histoire monétaire des Suessiones avant l'arrivée de César».

Ancient Society, 1, 1970, p. 135/161, pl. V
-«Coinage and Currency of the Belgic Tribes during the Gallic War».

British Numismatic Journal, XLI, 1972, p. 1/6, pl. I.

Traité de numismatique celtique-II-La Gaule Belgique. Les Belles Lettres, Paris, 1977.